

**Budgets Primitifs 2012 du
Vaisseau (général et annexe)**

Rapport n° CG/2011/119

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre examen les différentes composantes des budgets du Vaisseau (général et annexe).

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PEP	Le Vaisseau (charges)	2 300 000,00 €
PAT	Direction de l'Immobilier (charges)	350 000,00 €
PF	Direction des Services Généraux (charges)	99 500,00 €
	TOTAL BRUT	2 749 500,00 €
PEP	Le Vaisseau (produits)	861 400,00 €
	TOTAL NET	1 888 100,00 €

Les projets de budgets (général et annexe) du Vaisseau (§ 2.2) qui est soumis à l'examen de notre Assemblée est élaboré en tenant compte des éléments de contexte ressortant de la comptabilité de gestion mise en œuvre depuis plusieurs années et comportant des simulations budgétaires pour les cinq prochaines années (§ I g). Il intègre une programmation pluriannuelle d'expositions temporaires (§ 2.1.a). Quelques modifications tarifaires vous sont également proposées (§ 2.1.b).

I – DES ELEMENTS DE CONTEXTE : de 2005 à 2010 ; perspectives d'avenir.

L'activité du Vaisseau est retracée annuellement dans une comptabilité analytique quasi exhaustive. Cet exercice permet d'évaluer l'impact des décisions prises au regard des objectifs et ratios arrêtés par le Conseil Général. Il offre également l'opportunité d'envisager l'avenir à la lumière de ces mêmes critères, notamment en intégrant des projets d'investissement à l'instar de l'extension-restructuration de l'équipement.

a) **Fréquentation** : de 2005 à 2010, la moyenne annuelle est de 170.630 visiteurs ; celle des trois premières années s'élève à 174.882 ; pour les trois derniers exercices la moyenne est de 166.379 visiteurs.

b) **Recettes liées à la commercialisation de l'offre** culturelle : le montant annuel des ventes de billetterie est assez constant ; le minimum observé est de 896.792 € (en 2009) pour un maximum de 957.018 € (en 2007), la moyenne étant de 938.554 €.

Il est à noter que les réductions tarifaires opérées en 2010 pour réorienter les visites vers des jours ou horaires de moindre fréquentation ont été pertinentes ; les effets attendus sont observés sans que cela n'ait un impact sur la recette globale.

c) **Coûts et prix des invitations accordées par le Conseil Général** : Hors prêts d'espace, l'utilisation des invitations annuelles gratuites faites par le Conseil Général pour 800 classes du département, représente désormais 10-11 % de la fréquentation totale soit un équivalent coût d'entrée de 460.000 € et un équivalent prix d'entrée de 92.500 €. Il est

précisé que le coût d'entrée tendanciel est actuellement de 25 € par visiteur, pour un prix d'entrée moyen tendanciel inférieur à 5 €.

d) **Charges brutes** : En intégrant des charges virtuelles tel que le coût d'un loyer fictif calculé sur une fraction des investissements non amortis, les charges brutes ont cru de 2005 à 2008, passant de 4.002.715 € à 4.991.732 €. Les mesures structurelles de rationalisation ont permis d'inverser la tendance. Ainsi les charges brutes de 2009 se sont élevées au montant de 4.658.453 € et celles de 2010 à celui de 4.154.186 € qui constituent la nouvelle base. Les facteurs d'évolution ont été les suivants : diminution de l'effectif en personnel (GVT 2010 de - 5,8 %, soit - 103.097 €); diminution du loyer du fait d'investissements amortis au terme de 5 années ; diminution des charges brutes d'achats, travaux et services extérieurs de 337.418 € ; augmentation des produits consolidés (toutes entrées d'argent) de 204.696 €. Toutefois, il convient de relever une augmentation des reprises sur charges constatées d'avance ainsi qu'une diminution des charges de l'année constatées d'avance, ce qui dénote une moindre anticipation notamment sur les futures expositions temporaires.

e) **Volume de travail, coût du poste et coût horaire** : En 2010 le volume horaire de travail a baissé à 83.866 heures, à comparer à une moyenne observée de 85.500 heures. Par ailleurs le coût horaire a diminué notamment en mettant plus à profit les différences statutaires (calcul du moindre coût horaire au regard de l'emploi et du statut surtout pour les personnels d'animation) ; il s'élève actuellement à moins de 20 € TCC. Le coût TCC du poste est de l'ordre de 31.000 € (stagiaires compris).

f) **Ratios d'autofinancement et de dépendance** : Qu'ils soient calculés en tenant compte ou non des amortissements, les résultats ont toujours été égaux ou meilleurs que les objectifs assignés, la tendance des dernières années étant à l'amélioration. Toutefois, concernant le solde net laissé à la charge du Département, dont l'objectif est de 2,5 M€ par an, il a été tangent en 2007 et dans une moindre mesure en 2010, dépassé en 2008 (2,8 M€) et de tendance à l'amélioration depuis 2009 pour atteindre 2.125.000 € en 2010.

g) **Projections 2011 à 2016** : Les projections budgétaires sont structurellement impactées par les mesures de rationalisation mentionnées ainsi que par l'amortissement total des investissements initiaux de l'exposition temporaire dont nombre d'éléments peuvent encore demeurer en service durant plusieurs années. Malgré l'intégration des travaux d'extension (montant TTC de 4,7 M€) et du renouvellement de l'exposition permanente, les ratios assignés devraient pouvoir être respectés sur la période. Toutefois, il est observé une probabilité de tendance haussière de dépendance à l'égard du Département, à partir de 2012-2013.

II – UN BUDGET POUR UNE PERIODE DE TRANSITION :

Outre l'observation des éléments budgétaires tirés du passé, malgré une gouvernance en renouvellement, le budget du Vaisseau proposé pour 2012 intègre une construction programmatique pluriannuelle prévisionnelle ainsi que quelques modifications tarifaires.

2.1 – Une construction prévisionnelle :

a) Programmation pluriannuelle d'expositions temporaires :

La dernière programmation adoptée par notre Assemblée s'achève en septembre 2013 avec l'exposition en cours sur la thématique du **vent** (jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2012, une exposition technologique et créative « **C'est à faire** » pour le semestre suivant et enfin « **Plantastic** : mieux connaître et comprendre les plantes », jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre 2013. Il convient par conséquent d'envisager l'avenir à compter de cette période, tout en tenant compte de l'évolution du chantier d'extension-restructuration de l'établissement. Ces incertitudes conduisent à établir une prévision qui n'engage pas outre mesure l'avenir. De ce fait, il vous est proposé de limiter la programmation à la période septembre 2013 à

mars 2015. Le budget maximal prévu pour ces 18 mois de programmation est de 350.000 € TTC, hors transport, intégration de la langue allemande et scénographie). Idéalement la programmation d'expositions temporaires du Vaisseau doit comporter des locations ainsi que des coproductions voire coconceptions d'expositions avec ou auprès de partenaires. En conséquence les expositions suivantes sont envisagées, dans le respect des règles relatives à la commande publique, comme suit :

- De septembre 2013 à mars 2014 : Location d'une exposition de 400 m² portant sur le thème des **mathématiques**, auprès de l'établissement « Mathematikum » de Giessen (Allemagne) ; coût prévisionnel 75.000 €.
- De mars 2014 à septembre 2014 : Location d'une exposition de 250 m² portant sur le **cerveau**, auprès de l'espace des inventions de Lausanne (Suisse) ; coût prévisionnel 50.000 €.
- De septembre 2014 à mars 2015 : Coproduction d'une exposition de 300-400 m² qui pourrait traiter des **énergies** (avec l'espace des inventions) ou des **films d'animation** (avec le National Muséum de Liverpool) ou de la **nature** avec le Conseil Général du Territoire de Belfort... ; coût prévisionnel total de 200.000 € mais permettant un partage des coûts et la récupération de la TVA.

b) Modifications tarifaires suggérées :

Pour l'essentiel, il vous est proposé de reconduire les conditions tarifaires de l'exercice budgétaire 2011 auxquelles pourraient être apportées les modifications suivantes :

- par souci de plus grande lisibilité des tarifs par le public, pratiquer **le tarif réduit sur l'ensemble des jours des weekend**, donc « du mardi au dimanche » et non « du mardi au samedi » de la période de fréquentation minimale du Vaisseau à savoir des mois de janvier, mars et septembre (hors vacances scolaires) ;
- permettre au visiteur se présentant en caisse avec un billet non consommé, acheté préalablement à la visite (hors vente en ligne) et périmé depuis moins d'un an, d'entrer au Vaisseau, sous réserve d'acquitter un **droit complémentaire de 3,00 €** ;
- afin de fidéliser une clientèle de proximité, **attribuer aux personnels et élus du Département du Bas-Rhin une remise de 10 %** sur le montant des achats dans la boutique du Vaisseau, hors livres et promotions en cours, sur présentation de la carte personnelle établie par le Département ;
- remplacer le prix forfaitaire des **goûters d'anniversaire par un prix par personne**, du montant de **15,05 € H.T.**, et accorder la gratuité pour un parent accompagnateur ;
- afin de limiter les demandes de devis débouchant sur une prise en charge par le Département, créer un « § VI-B) **Mises à disposition gratuites**, ainsi rédigé :
 - o *Les demandes de mise à disposition gratuite ne peuvent obtenir une réponse favorable durant les périodes d'activité commerciale importante, à savoir au cours des mois de mars, novembre et décembre.*
 - o *Les frais de personnel strictement affectés à une manifestation sont systématiquement facturés, en différenciant l'intervention de jour de celle en soirée.*
 - o *Un forfait de frais de gestion d'un montant de 83.61 € H.T. (100 € T.T.C.) est appliqué pour toute mise à disposition d'espace. Il est annulé pour toute opération nécessitant des prestations supplémentaires non offertes par le Conseil Général (ex : offre alimentaire, équipement particulier, ...) dont le chiffre d'affaire est supérieur ou égal à 1.500 € T.T.C. ».*

- créer un tarif pour la mise à disposition de tablettes tactiles, dans le cadre de location d'espaces, à savoir **50,00 € H.T. par tablette, à la journée**, toute heure commencée valant journée.

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont joints en annexe.

2.2 – Propositions budgétaires résultant des considérants précédents :

a) Activité commerciale :

L'activité commerciale comprend trois composantes : l'offre alimentaire, la boutique et la location d'espaces. Ces activités sont regroupées dans un budget annexe décomposé en une section d'investissement et une section de fonctionnement. Ce budget H.T. vous est proposé en augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent (soit + 50.918 €) représentant un **montant équilibré de 496.790 € dont 491.790 € en fonctionnement et 5.000 € en investissement, l'excédent prévisionnel de fonctionnement alimentant la section d'investissement.** Pour information, il est précisé que l'activité d'offre alimentaire connaît une rentabilité de 8 %, celle de location d'espaces une rentabilité de plus de 50 % tandis que celle de la boutique est juste équilibrée. Les mercuriales des prix soumises annuellement à votre approbation figurent en annexe au présent rapport. Elles concernent les produits et services vendus dans les boutique et cafétéria du Vaisseau.

b) Activité culturelle du Vaisseau :

Les **charges brutes de fonctionnement** de la partie du budget départemental directement gérée par le Vaisseau sont proposées pour 2012 au montant global de 1.800.000 €, soit une diminution de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Les ressources de billetterie sont évaluées en stricte reconduction du montant de l'année 2011, soit 850.000 €. Les recettes globales sont estimées en diminution de 1 %, soit un montant de 861.400 € pour le BP de 2012 contre 873.400 en 2011. Les 12.000 € d'écart proviennent d'une diminution prévisionnelle des marges de l'activité commerciale et par voie de conséquence de l'excédent du budget annexe affecté au budget général. Les crédits nécessaires aux **investissements directement gérés par le Vaisseau** sont également proposés en diminution. Ainsi pourraient-ils s'élever à 500.000 € pour 2012 contre 600.000 € en 2011.

Outre la direction des ressources humaines (dont les crédits donnent lieu à un rapport distinct), les autres directions qui interviennent pour le compte du Vaisseau sont :

- la direction de l'immobilier (DIMMO) pour un montant de 350.000 € affecté à la future extension-restructuration de l'équipement (AP de 5,1 M€), contre 50.000 € en 2011 ;
- la direction des services généraux (DSG) dont l'intervention est évaluée à 99.500 € pour 2012, contre 101.500 € l'année précédente.

En conclusion, hors crédits de ressources humaines, le budget général affecté au Vaisseau pour l'exercice 2012 est évalué aux montants suivants :

- **charges de fonctionnement (- 13 %) : 1.899.500 €** contre 2.189.596 € pour 2011 ;
- **recettes de fonctionnement : 861.400 €** contre 873.400 € pour l'exercice précédent ;
- **charges brutes de fonctionnement (- 21 %) : 1.038.100 €** contre 1.316.196 € en 2011 ;
- **crédits d'investissement : 850.000 €** contre 650.000 € pour l'exercice 2011 ;

Ainsi, la charge globale budgétaire résultante est de 1.888.100 € pour le BP 2012 contre 1.966.196 € pour l'exercice 2011, soit une diminution globale de 4 %.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de la Jeunesse, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- Approuve les modalités tarifaires annexées au présent rapport, regroupées en trois documents intitulés:

o Tarifs applicables dès le 1er janvier 2012, au Vaisseau.

o Mercuriale des prix des produits vendus dans la boutique du Vaisseau au 1er janvier 2012.

o Mercuriale des prix des produits et services vendus dans la cafétéria du Vaisseau au 1er janvier 2012.

- Arrête le budget du mode d'action 3151, Développement de la culture scientifique - Le Vaisseau, aux montants suivants :

o Section de fonctionnement :

> Charges : 1.899.500 €.

> Recettes : 861.400 €.

o Section d'investissement : 850.000 €

- Arrête le budget annexe de l'activité commerciale du Vaisseau comme suit :

> Section de fonctionnement équilibrée en charges et produits au montant de 491.790 € H.T.

> Section d'investissement équilibrée en charges et produits au montant de 5.000 € H.T.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL